Aide au permis refuser

Par taake1

bonjour,

Je suis au chômage et je suis éligible a l'aide Pol emploie pour le permis qui mais nécessaire dans mon métier..

L'aide mes refuser, car je dispose de 2200 euro sur mon CFP. La réponse est donc de mobiliser se dernier.

Cela est il légal, car j'aurai souhaiter utiliser se Cpf pour des formations.

merci.

Par TUT03

Bonjour

l'apprentissage du permis de conduire est une formation

la réponse est légitime

L'aide au permis de conduire de Pôle emploi est dite « subsidiaire » : vous ne devez pas pouvoir bénéficier d'un autre dispositif d'aide au permis mis en place par un organisme public ou privé, un employeur, une association ou toute autre structure même s'il est moins avantageux financièrement. source POLE EMPLOI